

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 18 SEPT 2017.

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 17-841 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Administrateurs des Services Touristiques, session 2017.

Ce sont :

ADMINISTRATEURS DES SERVICES TOURISTIQUES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	GANEMTORÉ YAYA	00951	B1967169	18/01/89
2°	KAMBOULE ROSELINE	00706	B1097423	13/08/88
3°	BARO/HEMA BAWAGOUIN THÉRÈSE	00557	B2178024	31/12/80
3°EX	SAKO AHAMED	00540	B1052941	31/12/90
5°	FAYAMA ARIDJOUMA	00124	B0360894	06/03/87

Arrêté la présente liste à 5 admissibles.

LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	WIYA BOULGUISSA	00364	B3248951	13/09/92
2°	AKIARIBOU ROGER	00269	B3555843	02/10/87
3°	TRAORE ABOUBACAR	00260	B0391214	17/08/90
4°	SAWADOGO WEDEOUAOGA BERNARD	00872	B9007569	20/08/88
5°	TRAORE ASSIATA	00142	B1271385	14/04/81
6°	BAYERE MASSEHOUDO	00143	B4745133	09/04/89
7°	TIONOU ADAMA	00191	B1699105	31/12/91
8°	SIA DELPHINE	35004	B1563028	22/11/88
9°	DABIRE ARLETTE OLGA	00785	B1967562	24/11/91
10°	BAGRE BARTHÉLÉMY	00474	B2681908	31/12/91
11°	YODA SALFO	00478	B3855275	31/12/87
12°	SANA AFSATA	00414	B0599713	31/12/87

ADMINISTRATEURS DES SERVICES TOURISTIQUES

LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
13°	SAWADOGO ISSOUF	00923	B1337454	31/12/87
14°	DIÉSSONGO AQUILA LEILA MINITADON	00186	B4283686	02/04/94
15°	KABORE KANIND-YAANDA GASTON	00219	B0576604	09/12/87

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles et ceux placés sur la liste d'attente sont invités à déposer leurs dossiers physiques accompagnés du récépissé d'inscription dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les inscrits de Ouagadougou.
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission du candidat ne sera effective qu'après la validation du dossier physique de candidature.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

